

Rapporteur : M ; le Maire

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 FEVRIER 2023

oOo

CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION
RELATIVE A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE
DE LA VILLE DANS LE QUARTIER DU NOYER DORE AU TRAVERS DU
CONTRAT DE VILLE ET DE SON ANNEXE 2020-2022

oOo

RAPPORT

Conformément à l'article 33 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Mesdames HUARD, REMY-LARGEAU, CHABOT, DESBOIS et LAJEUNIE et Messieurs MAUGER, PARISIS, EDOUARD et MONGARDIEN ont sollicité la création d'une mission d'information et d'évaluation relative à la définition et à la mise en œuvre de la Politique de la Ville dans le quartier du Noyer Doré au travers du contrat de ville et de son annexe 2020-2022 (courrier joint).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir créer cette mission pour une durée de 6 mois et de désigner suivant le principe de la représentation proportionnelle les 11 membres la composant.

Il est rappelé que la mission désignera en son sein un chef de mission, chargé d'orienter et de coordonner les travaux en concertation avec ses membres et qu'elle remettra à Monsieur le Maire à l'issue de ses travaux un rapport qui sera présenté au Conseil Municipal.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 03 Février 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 44 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, Mme ZAMBARDJOUDI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, M. BENSABAT, Mme HUARD, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN	Mme BERTHIER	à M. GOULETTE
M. FOYER	à Mme LEMMET	M. PARISIS	à Mme REMY-LARGEAU
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Mme AUBERT est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : CREATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION RELATIVE A LA DEFINITION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER DU NOYER DORE AU TRAVERS DU CONTRAT DE VILLE ET DE SON ANNEXE 2020-2022

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 24 Septembre 2020 adoptant le règlement intérieur du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que l'article 33 du règlement précité prévoit la possibilité de création de missions d'information et d'évaluation à la demande d'un sixième des membres du Conseil Municipal ;

VU la demande présentée le 30 Décembre 2022 par 9 Conseillers Municipaux, à savoir : Mesdames HUARD, REMY-LARGEAU, CHABOT, DESBOIS et LAJEUNIE et Messieurs MAUGER, PARISIS, EDOUARD et MONGARDIEN ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er}.- Décide de créer une mission d'information et d'évaluation relative à la définition et à la mise en œuvre de la Politique de la Ville dans le quartier du Noyer Doré au travers du contrat de ville et de son annexe 2020-2022.

ARTICLE 2.- La durée maximale de la mission est fixée à 6 mois à compter du 10 Février 2023.

ARTICLE 3.- La mission est composée des onze membres suivants, désignés selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

M. Pierre MEDAN

M. Said AIT-OUARAZ

M. Patrick REYNIER

M. Ugo DI PALMA

M. Laurent PEGORIER

M. Marc Ali BEN ABDALLAH

Mme Pauline GALLI

Mme Laïla RAFIK

M. David MAUGER

M. Christophe MONGARDIEN

M. Maroun HOBEIKA.

Pour extrait conforme
Le Maire



Suivent les signatures

.....